Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 064-216400655-20230928-2023_58-DE

ASCAIN - AZKAINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 27 septembre 2023 à 19h00 /
2023ko irailaren 27ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
21 septembre 2023 / 2023ko irailaren 21ea	27	17

Etaient présents / hor izenak :
Jean Louis FOURNIER, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Pierre LAVIGNE, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :
Laetitia LAC (ek) à Ann SIMON (i)
Philippe CELAYA (k) à Marc GRACY (ri)
Murielle ARREGUI (k) à Anita LACARRA (ri)
Antoine COGNAUD (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Thomas OYARZUN (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Xalbat GARAT (ek) à Francis DOMANGÉ (ri)
Marie Pierre CLAVENAD (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2023-58 Désignation de l'élu représentant la commune au sein de l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale Pays Basque Aménagement/ Euskal Herria Egokitzea Tokiko Sozietate Publikoaren Batzar Bereziaren herriko hautetsi ordezkariaren izendatzea

Par délibération en date du 15 mars 2023, le conseil municipal avait décidé l'adhésion de la Commune d'Ascain à la Société Publique Locale Aménagement Pays Basque.
Lors de ce vote, M. Fournier, Maire d'Ascain, avait été désigné pour représenter la Commune d'Ascain au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL.
Cependant, le Maire d'Ascain a été nommé par la Communauté d'Agglomération pour la représenter au sein du Conseil d'Administration de la SPL au titre des 11 sièges qu'elle détient.
Aussi, afin d'éviter toute équivoque dans l'exercice des fonctions au sein de l'Assemblée Spéciale et du Conseil d'Administration de la SPL, il est demandé de désigner un autre élu municipal pour représenter la Commune d'Ascain au sein de l'Assemblée Spéciale.
Il est proposé Monsieur Philippe GIRALDI.
Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,
DÉSIGNE Monsieur Philippe GIRALDI pour représenter la Commune d'Ascain au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Pays Basque Aménagement.

Adopté par 17 voix pour et 7 abstentions (Philippe GIRALDI, Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Pierre LAVIGNE, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA)

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.
Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

MAIRIE D'ASCAIN
AZKAINGO HERRIKO ETXEA